

TERRITOIRE  
DU  
**Ruanda = Urundi**

Astrida, le 19 novembre 1951.

Résidence du Ruanda  
Territoire d'Astrida

N° 3087 / T. F. /



( Rappeler dans la réponse la date et le numéro )

Réponse au n°.....

du.....

Annexe

OBJET :

Demande de location parcelle n° 261  
à ASTRIDA.....

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une demande de location de la parcelle n° 261..... du lotissement résidentiel de Astrida émanant de Mr GERARD G.L...... commerçant, résidant à Astrida

Aucune construction n'existe sur le terrain; je ne suis pas en possession d'une autre demande de location de la même parcelle.

Les moyens financiers du requérant semblent suffisants pour la mise en valeur du terrain, suivant le programme fixé à la demande. **Maison d'une valeur de 350.000Fr**s

Le requérant possède :  
en location, la parcelle n° /

en propriété, la parcelle n° /

du même centre.

~~Elles sont toutes mises en valeur, conformément aux contrats.~~

En conséquence, j'émet un avis favorable à la location du terrain.

Pour L'Administrateur de Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
A. DELVAULX,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,

Gouverneur du Ruanda-Urundi,

à USUMBURA

Sous le couvert de

Monsieur le Résident à KIGALI.....

TERRITOIRE  
DU  
**Ruanda = Urundi**

Astrida, le 14 novembre 1951.-

Résidence du Ruanda  
Territoire d'Astrida

N° 3086 (T. F.)

(Rappeler dans la réponse la date et le numéro)

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Réponse au n°.....

du.....

1 Annexe

OBJET :

Demande de location parcelle n° 270  
à Astrida

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, une demande de location de la parcelle n° 270 du lotissement résidentiel de Astrida émanant de Mr LAMBERT, J. f. B. A. commerçant, résidant à Astrida

Aucune construction n'existe sur le terrain; je ne suis pas en possession d'une autre demande de location de la même parcelle.

Les moyens financiers du requérant semblent suffisants pour la mise en valeur du terrain, suivant le programme fixé à la demande. Maison d'une valeur de 500000 FRs.

Le requérant possède :  
en location, la parcelle n° /

en propriété, la parcelle n° /

du même centre.

~~Elles sont toutes mises en valeur, conformément aux contrats.~~

En conséquence, j'émetts un avis favorable à la location du terrain.

Pour L'Administrateur de Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
A. DELVAULX,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,

Gouverneur du Ruanda-Urundi,

à USUMBURA

Sous le couvert de

Monsieur le Résident à KIGALI.-